

BP JEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)

LE MÉTIER

L'animateur d'activités physiques et sportives est chargé de mettre en place des projets et d'animer des activités sportives à destination de tous types de publics.

Il propose et encadre des activités d'initiation ou de découverte aussi bien que des animations ludiques ayant pour objectifs la détente et le bien-être.

Il peut travailler dans des structures variées relevant du secteur du sport, de l'animation, des loisirs ou de la santé : collectivités territoriales, associations sportives, villages vacances, clubs omnisports, bases de loisirs...

LE BP JEPS APT

UC1 : Encadrer un public dans tout milieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «activités physiques pour tous»

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention «activités physiques pour tous» pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

CONDITIONS D'ACCÈS

- ➔ Avoir 17 ans au minimum
- ➔ Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) du Ministère des Sports
- ➔ Satisfaire aux tests de sélection de notre organisme de formation
- ➔ Être titulaire du PSC1 (premiers secours)

ORGANISATIONS GÉNÉRALES

- ➔ Inscription : avant le 21 septembre 2020
- ➔ Sélections : le 19 octobre 2020
- ➔ Début de formation : le 23 novembre 2020
- ➔ Fin de formation : le 19 novembre 2021
- ➔ 600 heures de formation
- ➔ 768 heures en structure de stage
- ➔ Total des heures de formation : 1368 heures

BP JEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)

CONDITIONS FINANCIÈRES

- ➔ Heures OF facturées au conseil régional
- ➔ Facturation en fonction du positionnement établi par le formateur référent
- ➔ Pas de frais d'inscription

FINANCEMENTS POSSIBLES

- ➔ Action collective financée par le conseil régional

CONTACT

ADPSFORMATION

✉ contact@adps-formation.com

☎ 04.73.30.44.65

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

✉ Christophe Rodier
c.rodier@adps-formation.com

f ADPS Formation

